

Demande de financement CPF « Entreprise non associée »

Commerce des articles de sport et équipements de loisirs

CPF

Activez votre compte !

Avant d'adresser votre demande de financement au Forco, il est impératif d'avoir activé votre CPF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr en indiquant :

- le solde de vos heures DIF (Droit individuel à la formation) au 31 décembre 2014,
- les éléments liés à la formation demandée.

Prises en charge* spécifiques

- Permis B** : financement des coûts pédagogiques réels plafonnés à 1 400 euros hors taxe.
- Bilan de compétences** : financement des coûts pédagogiques réels plafonnés à 2 000 euros hors taxe, dans la limite de 24 heures.

Pas de prise en charge des frais annexes (restauration, transport, hébergement) pour ces formations.

Vous êtes salarié dans une entreprise relevant de la branche **Commerce des articles de sport et équipements de loisirs**. Vous souhaitez mobiliser votre Compte personnel de formation (CPF) pour vous former, sans associer votre employeur et en dehors de votre temps de travail. La formation que vous avez choisie est bien éligible au CPF. **Voici la marche à suivre.**

Pièces justificatives

Pour garantir la prise en compte de votre demande dans les meilleurs délais, les documents ci-dessous doivent impérativement être transmis à cpf@forco.org :

- demande de prise en charge téléchargée sur www.moncompteformation.gouv.fr
- justificatif des heures DIF** au 31/12/2014 (attestation de l'employeur ou bulletin de salaire de décembre 2014 ou janvier 2015) si 1^{ère} demande uniquement,
- dernier bulletin de salaire** ou **attestation d'activité** signée par l'employeur,
- devis** de l'organisme de formation ou **convention** de formation,
- programme** de formation de l'organisme de formation,
- pour une **demande de prise en charge du permis B**, attestation sur l'honneur du salarié (à télécharger [ICI](#)).

Conditions de financement*

Coûts pédagogiques, frais de positionnement, d'évaluation, d'accompagnement VAE (Validation des acquis de l'expérience) :

Financement des coûts réels dans la limite de **40 euros hors taxe** par heure.
Attention : règlement à l'organisme de formation exclusivement.

Abondement des heures CPF limité à 100 heures.

Frais annexes TTC (restauration, hébergement, transport entre le lieu de résidence et le lieu de la formation) :

- restauration** : coût réel plafonné à 18 euros (23 euros en Ile-de-France),
- hébergement** : coût réel plafonné à 100 euros (130 euros en Ile-de-France),
- transport** : coût réel plafonné à 0,30 euros/km, incluant les frais de parking, de péage... Dans le cas d'une formation se déroulant hors France métropolitaine, la prise en charge des frais de transport est plafonnée à 500 euros.

Délai de traitement

- Le Forco s'engage à étudier votre demande dans un **délai de 20 jours**, à compter de la date de réception de votre dossier.
- Nous vous recommandons de ne prendre **aucun engagement financier avant d'avoir reçu l'accord de prise en charge du Forco.**